

Mémoire
Consultation publique en vue de la citation de l'île Sainte-Hélène
en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec

déposé par DOCOMOMO Québec
auprès du
Conseil du patrimoine de Montréal

12 juin 2007



Quelle est la mission de Docomomo ?

Fondé en 1990 sous le nom de Montréal moderne, Docomomo Québec se dédie à la documentation et à la conservation de l'architecture novatrice du XX^e siècle au Québec. Son secrétariat est accueilli par l'École de design de l'UQAM qui porte un intérêt tout particulier au patrimoine récent, offrant une formation supérieure en architecture moderne et patrimoine. Pour rencontrer sa mission, Docomomo Québec publie un *Bulletin* et organise des conférences et autres rencontres. Récemment, il a obtenu un financement de la Ville de Montréal et des arrondissements Ville-Marie et Rosemont afin de préparer un guide sur l'architecture des années 30-70. Cet ouvrage illustré de photographies inédites sera édité par le Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage (CIVA) à Bruxelles, en automne 2007, dans une série où les architectures de Cracovie, Riga, Alger, Tel Aviv sont déjà documentées. Le guide préparé par Docomomo Québec propose sept promenades, dont six à Montréal. L'une d'entre elles oriente le lecteur dans sa découverte des restes de l'Expo 67 et présente, en autres, les vestiges retrouvés sur l'île Sainte-Hélène.

Docomomo Québec est une des 53 sections locales de Docomomo International, une organisation non gouvernementale fondée en 1989, aux Pays-Bas, et dont le secrétariat est établi depuis 2002, à Paris, au sein de la Cité de l'architecture et du patrimoine. Depuis 1990, Docomomo International publie deux fois par an un *Journal* et organise tous les deux ans une conférence internationale, une rencontre à laquelle, depuis 1992, ont participé régulièrement des membres de Docomomo Québec. La dernière eut lieu à Istanbul et à Ankara, en Turquie, et la prochaine se tiendra aux Pays-Bas sur le thème des défis posés par le changement dans la conservation du moderne.

POURQUOI PROTÉGER L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE ?

Pour remplir la mission de la Ville dans la protection du patrimoine

Dans de nombreuses villes et pays du monde, les éléments les plus significatifs du patrimoine moderne sont protégés. Ainsi, aux Pays-Bas, nombre de bâtiments et d'ensembles modernes ont été réhabilités ou restaurés, voire reconstruits. Au Québec, si plusieurs demandes de classement d'édifices et d'ensembles modernes ont été introduits auprès du ministère de la Culture depuis la fin des années 1990, aucun n'a encore abouti, si ce n'est celui de la cathédrale Christ-Roi de Gaspé (Notebaert, 1969), une église reconnue comme bien culturel depuis janvier 2001. Afin de favoriser la protection du patrimoine moderne, la Commission des biens culturels du Québec a publié en octobre 2005 un document de réflexion intitulé *Comment nommer le patrimoine, quand le passé n'est plus ancien ?* Outre d'y explorer les problèmes particuliers de cet héritage, la CBCQ y reconnaît l'importance du « corpus formé des biens témoignant des espoirs, des transformations et des innovations qui ont marqué le Québec contemporain, soit les édifices remarquables de la période 30 à 70 » qui est, entre autres, illustré par les vestiges d'Expo 67.

Depuis 2004, la Ville de Montréal s'est par contre engagée dans la protection du patrimoine moderne. D'ailleurs, la Ville, la plupart des arrondissements centraux, notamment celui de Ville-Marie, de même que le Conseil du patrimoine, sont des alliés précieux dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine moderne sur le territoire montréalais. Dans son Plan d'urbanisme de 2004, la Ville reconnaît l'importance du patrimoine récent à l'égal de l'ancien (1.2.6) et identifie au cœur de la ville, où sont concentrés un grand nombre d'éléments représentatifs, plusieurs « secteurs à valeur exceptionnelle » (carte 2.6.1). De plus, toujours en 2004, l'arrondissement Ville-Marie protégeait sur son territoire dix immeubles « d'intérêt du patrimoine moderne ».

En citant l'île Sainte-Hélène à titre de site du patrimoine dans le cadre de la Loi sur les biens culturels du Québec, la Ville de Montréal poursuit son avancée. Elle contribue à la sauvegarde d'un patrimoine apprécié ailleurs, mais encore trop largement ignoré ici, voire menacé. Et pourtant, les grandes organisations internationales ont reconnu son importance. En 2001, le Centre du patrimoine mondial a ouvert un chantier afin de rééquilibrer la Liste du patrimoine mondial, pauvre en patrimoine culturel des XIX^e et XX^e siècles, même si plusieurs témoins importants de l'architecture novatrice du dernier siècle y sont inscrits : la ville de Brasilia, capitale moderne du Brésil (1956-1960), la Cité universitaire de Caracas au Venezuela (1940-1960) ou en voie de l'être, tel l'opéra de Sydney (1956-1973). De plus, plusieurs ensembles de bâtiments inscrits dans un paysage moderne font partie de la sélection internationale de Docomomo, par exemple l'ensemble de villégiature de Pampulha à Belo Horizonte au Brésil (1940-1943) par Oscar Niemeyer et Roberto Burle-Marx, de même que l'Université Simon Fraser à Vancouver (1965) qui est l'œuvre, entre autres concepteurs, de l'architecte Arthur Erickson. De plus, en 2004, dans la foulée du Plan d'action de Montréal de septembre 2001, ICOMOS a créé un Comité scientifique international dédié au patrimoine du XX^e siècle en 2006.

Motifs de citation : L'île fait partie d'un ensemble.

Compte tenu du mandat de notre organisme, nous allons limiter nos commentaires et recommandations aux motifs suivants de citation :

3. / 1^o / d) : Tout d'abord au niveau documentaire, le secteur ouest de l'île a été le site de l'Expo '67, un secteur qui a subi en 1988-1994 une reconfiguration complète.

3. / 2^o / a) b) c) et e) : La valeur intrinsèque au niveau patrimonial de l'architecture des édifices légués par Expo '67, l'art public retrouvé sur le site datant de cet événement, de même que les ouvrages de génie civil requis pour l'agrandissement et l'aménagement de l'île.

3. / 4^o / a) : La valeur symbolique de l'île pour ce que représente Expo 67 au niveau historique, ce que représente la Biosphère, la Place des Nations et la sculpture d'Alexandre Calder en tant qu'éléments de paysage et repères privilégiés et spectaculaires de la ville dans son rapport avec son environnement fluvial.

Tel que décrit dans le document *Analyse des valeurs patrimoniales*, le site patrimonial proposée sur l'île Sainte-Hélène fait partie d'un ensemble, en ce qui concerne son caractère moderne, avec La Ronde à l'extrémité est de l'île reconfigurée, l'île Notre-Dame – une entière création de la modernité conçue pour l'Expo '67-, et la Cité du Havre sur laquelle nous retrouvons Habitat '67, un édifice qui fait l'objet lui aussi d'un avis de citation par la Ville. Pour ce qui est des motifs de citation qui concerne la modernité du site de l'île Sainte-Hélène, cette citation ne peut être que partielle si sa constitution laisse de côté les trois autres secteurs. Le document d'analyse des valeurs patrimoniales est clair là-dessus et nous sommes d'accord avec le souhait de retrouver aussi des mesures de reconnaissance et de protection pour ces secteurs.

Nos commentaires et les modifications que nous jugeons nécessaires au projet de règlement se font donc en fonction de ce souhait, et en gardant toujours à l'esprit que le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène qui fait l'objet du présent règlement fait partie d'un ensemble unique et indissociable au niveau patrimonial.

Le génie civil, l'urbanisme et le paysage.

Bien sûr l'île Sainte-Hélène a conservé sa nouvelle configuration issue de l'Expo 67, exploit de génie civil largement documenté depuis sa conception au début des années 1960 (et totalement impensable de nos jours pour des raisons environnementales).

Cependant, sauf si on fait exception du périmètre extérieur de l'île agrandie, des trois ponts et de la Place des Nations, les autres éléments de génie civil et d'urbanisme issus de l'Expo 67 sont disparus du site patrimonial proposé. Ainsi, la perception du plan directeur, l'aménagement paysager, les voies de circulation autres que les voies de ceinture, et même la topographie du site et la configuration d'origine du lac des Cygnes, tout cela a disparu entre 1988 et 1994 dans le cadre des travaux d'aménagement du parc des Îles, maintenant appelé parc Jean-Drapeau. De sorte que la dispersion sur ce site d'éléments maintenant indépendants de l'aménagement disparu constitue plutôt une évocation d'Expo 67.

Les traces significatives des réseaux de circulation d'origine* et les éléments de paysage d'origine se trouvent plutôt à l'île Notre-Dame avec les canaux et les voies piétonnières, à la Cité du Havre, avec les réseaux distincts piétonnier et automobile et l'implantation à 45 degrés par rapport à la voie de circulation principale, de même que les tracés piétonniers d'origine à La Ronde. Nous espérons que la constitution d'un site englobant l'ensemble des secteurs de l'Expo 67 permettra une redécouverte et une mise en valeur de ces aspects de la réalisation.

Toujours au sujet du paysage, l'organisme s'interroge sur le libellé de l'article 13 de la section III portant sur les travaux visant à rétablir l'intégrité d'aménagements paysagers. Les caractères hérités d'Expo 67 ont été omis dans la liste des 'époques autorisées' au niveau de l'inspiration :

Proposition 1

Nous demandons qu'un caractère d'inspiration moderne pour les futurs réaménagements soit aussi autorisé; nous pensons, entre autres, aux abords immédiats de La Place des Nations (cependant déjà couvert par l'article 8 de la section I) ou de la sculpture de Calder.

Proposition 2

L'organisme demande aussi que le pont des Îles soit inclus dans la liste des ouvrages de génie couverts par le présent projet de règlement (article 9 de la section I portant sur les composantes bâties).

Les pavillons.

Bien plus que l'aménagement du site proprement dit, les pavillons auront été les éléments les plus médiatisés et les plus appréciés pendant l'Expo 67 et l'exposition permanente subséquente, Terre des hommes. Certains pavillons encore en place avaient été conçus pour un usage temporaire et d'autres pour un usage permanent. Nous souhaitons que la Ville d'inclut prochainement dans un projet de règlement les autres pavillons hérités de l'événement, et situés à La Ronde, l'île Notre-Dame et la Cité du Havre. Nous recommandons aussi que les dispositions des chapitres III et IV – effet de la constitution du site et conditions de conservation et de mise en valeur - du présent projet de règlement s'appliquent bientôt à ces bâtiments.

Nous espérons aussi que la création du site va inciter à la restauration de la Place des Nations. Le secteur de l'île Sainte-Hélène est très animé durant l'été et il peut y avoir jusqu'à 3 représentations en même temps sur l'île. Il est temps de remettre à contribution une Place des Nations restaurée dans sa fonction initiale de présentations de spectacles.

* La séparation des réseaux de circulation (autos, piétons et trains) et le soin apporté à leur conception sont parmi les principales préoccupations et explorations du Mouvement moderne.

Les œuvres d'art public.

Notre organisme souhaite vivement que la constitution du site du patrimoine englobe d'ores et déjà les autres œuvres d'art retrouvées dans l'ensemble du site de l'Expo 67 et qui se rapportent à cet événement (voir la liste dans la proposition 3).

L'article 12 / section III / chapitre IV du projet de règlement porte sur les conditions de conservation et de mise en valeur : Compte tenu de l'aspect monumental de certaines œuvres retrouvées sur le site, nous demandons à ce que les travaux d'aménagement réalisés aux abords des œuvres d'art héritées de l'Expo 67 respectent le caractère moderne des œuvres; pensons entre autres aux aménagements de 1992 autour de la sculpture de Calder, d'inspiration pittoresque, et qui ne correspondent pas à l'esprit moderne de cette œuvre. Pensons aussi à la sculpture monumentale de Gerald Gladstone à l'entrée de La Ronde, restaurée il y a 4 ans mais dont le nouveau traitement au sol – traitement qui faisait partie intégrante de l'œuvre à l'origine - ne correspond pas du tout au parti d'origine de l'artiste. N'oublions pas aussi le bassin vide à remettre en état dans lequel nous retrouvons la sculpture *Lunatique*, de Richard Turner, situés à la Cité du Havre.

Proposition 3

Inclure les œuvres d'art suivantes dans la liste couverte par le règlement sur la constitution du site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène :

Sur l'île Sainte-Hélène, dans le secteur de La Ronde :
Orbite optique n° 2, de Gerald Gladstone.

Sur l'île Notre-Dame :
Acier, de Pierre Heyvaert.
Obélisque oblique, de Henri-Georges Adam
Sculpture-fontaine, de Gerald Gladstone.
Mât totémique Kwakiutl, de Tony et Henry Hunt.

À la Cité du Havre :
Lunatique, de Richard Turner.
La Giboulée, de Jean Cartier (si l'œuvre, actuellement en état de dégradation avancée, peut être restaurée).

Proposition 4

Respecter le caractère moderne des œuvres d'art héritées d'Expo 67 dans les travaux d'aménagement effectués aux abords de ces œuvres.

Le mobilier urbain

Selon l'étude patrimoniale de 2005, il n'existe plus d'élément de mobilier urbain d'origine sur le site de l'île Sainte-Hélène :

Proposition 5

Nous recommandons que le présent projet de règlement inclut aussi quelques exemples en bon état – lampadaires et bancs - de ce mobilier extérieur retrouvés dans les trois autres secteurs.

Conclusion

Avec le secteur de La Ronde à l'extrémité est de l'île Sainte-Hélène reconfigurée, l'île Notre-Dame et la Cité du Havre, nous souhaitons que le secteur ouest de l'île Sainte-Hélène soit englobé prochainement dans une seule et même citation pour former le site du patrimoine de l'Exposition Universelle et Internationale de Montréal de 1967.

Bibliographie

Laboratoire de recherche sur le patrimoine moderne et le design, Université du Québec à Montréal (sous la direction de Réjean Legault), *Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967 sur l'île Sainte-Hélène*, 2005, 164 pages.

Laboratoire de recherche sur le patrimoine moderne et le design, Université du Québec à Montréal (sous la direction de Réjean Legault), *Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967 sur l'île Notre-Dame et la Cité du Havre*, 2007, 123 pages.

Paré, Isabelle, *Le deuxième souffle de vie des îles*, Montréal, Le Devoir, 16 juillet 1992, p. 11.

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, Ville de Montréal (sous la direction de Julie Boivin), *Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène, analyse des valeurs patrimoniales*, mai 2007, 73 pages.